



**VILLE DE GRACEFIELD**  
*Au ♥ de la Gatineau*

## AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il est par la présente donné par le soussigné de la susdite ville, QUE ;

Le budget pour l'année 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisation 2022, 2023 et 2024 seront adoptés le jeudi 17 février 2022 à 19 h lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du conseil sis au 3, rue de la Polyvalente.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2022. De plus, cette séance sera tenue à huis clos en raison de la Pandémie Covid-19. Pour toute question relative au sujet de cette séance, veuillez faire parvenir vos demandes avant midi le 17 février 2022 à [info@gracefield.ca](mailto:info@gracefield.ca).

Donné à Gracefield, ce 8<sup>e</sup> jour de février 2022.

Sylvain Hubert, notaire  
Directeur général et greffier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Directeur général et greffier de la ville de Gracefield, certifie sous mon serment d'office avoir publié, l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau municipal ainsi que sur le site WEB et Facebook de la ville de Gracefield et en ce jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour de février 2022.

Sylvain Hubert, notaire  
Directeur général et greffier